



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Île Bouchard

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame GUILLOU Océane domiciliée au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard en date du 02 mai 2023 qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

ARRÊTÉ

Article 1

Le samedi 06 mai 2023 de 08 heures à 13 heures, Madame GUILLOU Océane demeurant au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard est autorisée à procéder à un déménagement au 47 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de 4 places de stationnement du 43 au 47 rue de la Liberté de 08 heures à 13 heures ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant le déménagement.

Article 3

La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4

Madame GUILLOU Océane est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 03 mai 2023

Le Maire
Nathalie VINTEAU



Arrêté n° 2023-05-74	
PUBLIÉ LE	03/05/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	